

COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE CENTRAL

Séance du 13 mars 2012

PROCES-VERBAL

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Représentants de l'autorité territoriale siégeant en qualité de titulaire :

Madame Catherine DE PARIS,
Madame Dominique REMBOTTE,
Monsieur Sylvain STANESCO,

Représentants de l'autorité territoriale siégeant en qualité de titulaire :

Madame Pascale PAVY,
Madame Francine HERBAUT DAUPTAIN,

Représentants du personnel siégeant en qualité de titulaire :

Monsieur Pascal MORTELETTE,
Madame Véronique SZYKULLA,
Monsieur Fabrice DEWULF,
Monsieur Joël POULY,

Représentants du personnel siégeant en qualité de suppléant :

Monsieur Jean-Louis DI MARTINO,
Madame Marjorie SERNA,
Monsieur Bruno MOURAIT, parti à 13h50

Etaient excusés :

Représentants de l'autorité territoriale :

Madame Rachida SAHRAOUI,
Madame Cécile BOURDON,
Madame Christelle FAUCHET,
Monsieur Bruno MAGNIER,
Monsieur Michaël MOGLIA,
Madame Catherine BOURGEOIS,
Madame Hélène PARRA,
Madame Marie-Claude MARCHAND,
Monsieur Rudy ELEGEEST,
Madame Christine BATTEUX,
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

Représentants du personnel:

Monsieur Bernard CHAVAIN,
Monsieur Didier CANIVET,
Monsieur Jean-Bernard CARLIER,
Madame Maryvonne COROT,
Monsieur François MOREAU,
Monsieur Gérard HERMINET,

Madame Catherine BLANC,
Monsieur Pascal HOOGSTOEL,
Monsieur Joël BALLY,

Etaient également présents :

Monsieur Georges DE VREESE, DGA du Pôle « Ressources Humaines, Accueil et Information »,
Monsieur Wilfried LEFEBVRE, Chef du Service « Communication Interne et Relations Sociales »,
Madame Stéphanie DAFEUR, Gestionnaire « Relations Sociales »,
Madame Isabelle TANCHON, Gestionnaire « Relations Sociales »,
Madame Delphine BOURLON, Infirmière du Travail,
Madame Muriel NICOLAS, Assistante Sociale
Monsieur Jérôme ADAM, Assistant de la Conseillère Régionale déléguée au Personnel,
Monsieur Philippe SAUTIERE, ACFI

Experts de l'administration :

Madame Sophie THIEBAUT, Ingénieur Sécurité et Prévention à la DRH,
Monsieur Paul NAELS, DGA, Responsable du Pôle « Réalisation et Gestion patrimoniale des équipements régionaux »,
Monsieur Gilles RUYSSCHAERT, Directeur de l'Exploitation, de la Maintenance et de la Sécurité,

Experts proposés par les représentants du personnel :

Monsieur Benoît GUITTET, expert CFDT,
Monsieur Patrick HEDEVIN, expert CGT,
Monsieur Clément DEBUSSCHERE, expert CGT,
Monsieur Xavier DECROCK, expert CGT,
Madame Dominique MOURAIT, expert UNSA

Etaient également excusés :

Monsieur Patrice MARCHANT, Chargé de mission « Suivi du dialogue social »,
Monsieur Antoine DELZENNE, Médecin du Centre de Gestion du Nord
Madame Emmanuelle HEAULME, Assistante Sociale,
Madame Estelle SABRE, Assistante Sociale,
Monsieur Jean-Jacques TREELS, DGA, Responsable du Pôle « Ressources financières et logistique »,
Monsieur Francis OLIVE, Directeur Adjoint délégué à la Gestion du personnel,
Madame Anne RENAULT, Directrice Adjointe déléguée au Développement des Ressources Humaines,
Madame Carole PELICIER, Déléguée RH.

Docteur Christine FURON, Médecin du travail,
Monsieur Jean-Marie SCHALKENS, Ingénieur Sécurité et Prévention à la DRH,
Monsieur Serge DEGARDIN, Ingénieur Sécurité et Prévention à la DRH,
Madame Cécile CAULLERY, expert UNSA

Sous la présidence de Madame Catherine DE PARIS.

Monsieur Wilfried LEFEBVRE procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Madame Dominique REMBOTTE est désignée secrétaire de la séance et Monsieur Joël POULY est désigné secrétaire adjoint.

1. Adoption du procès verbal de la séance du 23 septembre 2011

L'adoption du procès-verbal est soumise au vote (à main levée).

La DRH proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	-5-	-2-	-3-	--
CONTRE	--	--	--	-1-
ABSTENTION	--	--	--	--
NE PREND PAS PART AU VOTE	--	--	--	--

Nombre de membres ayant voix délibérative : 11

Avis favorable

Explications de vote :

L'UNSA : vote contre car elle souhaite que le procès verbal contienne l'ensemble des interventions c'est-à-dire une fusion du procès verbal et du compte-rendu.

2. Rapports pour avis

- Déménagements suite à l'adaptation de l'organisation des services au regard des règles d'hygiène et sécurité, et de bien être au travail

Présentation du rapport par Gilles RUYSSCHAERT, Directeur de l'Exploitation, de la Maintenance et de la Sécurité,

L'adoption du procès-verbal est soumise au vote (à main levée).

La DRH proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	-5-	--	--	--
CONTRE	--	--	--	--
ABSTENTION	--	-2-	-3-	-1-
NE PREND PAS PART AU VOTE	--	--	--	--

Nombre de membres ayant voix délibérative : 11

Avis favorable

Explications de vote :

L'UNSA s'abstient: cf déclaration ci-jointe

La CGT s'abstient : Les élus CGT prennent note des échanges et des informations obtenues. Toutefois celles-ci restent insuffisantes, notamment pour la répartition spatiale des postes et les déplacements entre sites. Ils souhaitent la tenue, avant l'emménagement, d'un CHS CT incluant les compétences conférées par le décret du 5 février dernier et répondant à toutes interrogations

La CFDT s'abstient: ce dossier est à la limite du CHS et du CTP HCE., La notion de condition de travail est importante. Il y a du positif dans le sens où des réponses ont été apportées cet après midi sur différents questionnements

3 - Questions inscrites à l'ordre du jour

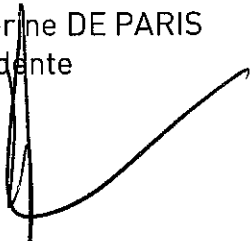
Questions de la CGT, arrivées le 5 mars 2012.

Une réponse écrite aux questions diverses de la CGT a été remise à la fin de la séance.

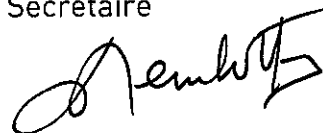
La séance du CHS Central du 13 mars est levée à 15 heures 15.

Fait à Lille, le 13 mars 2012.

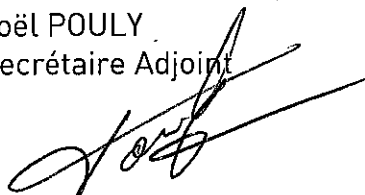
Catherine DE PARIS
Présidente



Dominique REMBOTTE
Secrétaire



Joël POULY
Secrétaire Adjoint



PJ : Déclaration de l'UNSA,



libres ensemble

SYNDICAT UNSA TERRITORIAUX DU CONSEIL REGIONAL NORD - PAS DE CALAIS

DECLARATION DE L'UNSA AUX CTP HCE ET CHS CENTRAL DU 13 MARS 2012 CONCERNANT LA REDISTRIBUTION DES LOCAUX SUITE A L'ADAPTATION DE L'ORGANISATION DES SERVICES REGIONAUX.

Comme nous l'avons précisé dans d'autres instances, l'UNSA s'étonne que l'Institution continue de louer des locaux alors que, lors de la création du siège de région, il avait été prévu un emplacement pour construire la 2ème phase du siège afin d'éviter des frais de location et de permettre à l'ensemble des agents d'être réuni sur un même site. En effet, le fait d'éloigner les collègues ne favorisent pas la communication, ni le management, cela engendre une perte de temps (courriers, déplacements pour les réunions....) Il est vraiment dommage qu'il n'y ait pas eu une réflexion de fond avant le processus de réorganisation sur ce point. Par ailleurs, nous constatons qu'au sein du siège il y a de nombreux espaces inutilisés vu sa configuration (hall d'accueil gigantesque, couloirs extra larges..) au prix du mètre carré cela est vraiment dommage.

Concernant les déménagements prévus par l'Institution, l'UNSA avait demandé le report du Comité Technique Paritaire de février vu le manque de concertation avec les directions et les agents concernés et les oublis qui en découlent. Néanmoins, même si le CTP a été reprogrammé ainsi qu'un CHS suite à notre demande, nous constatons qu'il y a encore des modifications de dernière minute, voire des zones d'ombres quant à l'affectation de certains locaux. Nous développerons ceci en cours de séance.

Par ailleurs, nous sommes satisfaits d'avoir été entendus concernant la visite des membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) sur les différents sites touchés par les déménagements. Un compte-rendu des travaux à entreprendre ou des différentes observations, a pu ainsi être effectué afin, nous l'espérons, d'accueillir les agents dans les meilleures conditions. Nous souhaitons vivement que les travaux puissent être effectués avant les différents déménagements. L'UNSA a également souligné l'importance d'avoir des espaces de convivialité, dûment équipés, en nombre suffisant.

De plus, l'UNSA souhaite que les agents qui le demandent, puissent bénéficier d'une place de parking **sur leur lieu de travail** et bien entendu que les agents qui en bénéficient actuellement puissent conserver un accès au parking. Pour les agents qui seront situés en dehors du siège de Région, il serait souhaitable de leur permettre également de se garer ponctuellement au siège de Région les jours de réunion... Par ailleurs, il nous semble nécessaire que quelques places soient allouées au sein du siège, aux directions basées hors du siège afin que les agents puissent ponctuellement venir se garer au parking souterrain lors d'une réunion nécessitant le transport de dossiers volumineux.... Concernant le parking des arcuelles, il faudrait prévoir quelques places mutualisées pour les véhicules de service dont les antennes sont délocalisées sur le territoire du Nord/Pas-de-Calais afin que les agents puissent accéder au parking quand ils viendront au sein de leur direction. Il apparaît nécessaire de réviser au plus tôt le plan de déplacement d'entreprise (PDE) afin de gommer les inégalités de traitement concernant l'accès aux différents parkings.

A l'heure où l'on prône dans de nombreuses entreprises le bien être au travail en y installant des salles de relaxation, de sports, la Région veut supprimer le seul lieu où les agents peuvent faire du sport, se détendre, échanger leur savoir.... **L'UNSA est contre la suppression de la salle de sports et d'activités** située au 1^{er} étage du siège qui était attribuée jusqu'à présent au Cos (Plusieurs d'activités y sont pratiquées et animées bénévolement par les agents entre 12H et 14H plusieurs fois par semaine : art floral, aquarelle, musique, relaxation, gymnastique). Nous rappelons que toute une équipe de bénévoles permet tout cela depuis de nombreuses années, il serait vraiment dommage d'en priver les agents. Pour ne donner qu'un exemple, l'activité gymnastique recense 75 agents inscrits, elle est conviviale et pratique car elle permet aux agents de pouvoir faire du sport **sur le lieu de travail** ce qui est un atout majeur. Faut-il rappeler combien le sport est bénéfique pour la santé et le bien être des agents. **Nous espérons être entendus afin que toutes les activités puissent être maintenues au sein du siège.**

Pour terminer, l'UNSA demande que l'on profite de la réorganisation des services pour faire un état des lieux du siège et des sites aux alentours afin de vérifier si la charte ou toutes les normes préconisées pour la superficie des bureaux sont bien respectées partout et vérifier la cohérence des différents positionnement des bureaux. Nous souhaitons que les dates des différents déménagements soient communiquées dès que possible aux services afin qu'ils puissent s'y préparer au mieux surtout en prévision des congés scolaires du mois d'avril.

Merci de votre attention.

LES ELUS UNSA EN CTP HCE et CHS CENTRAL



proche
solidaire
efficace

MADAME CATHERINE DE PARIS
PRÉSIDENTE DU CHS CENTRAL

Lille, le 5 mars 2012.

Objet : demande d'inscription de questions à l'ordre du jour du CHS Central du 13 mars prochain en application de l'article 14 du règlement intérieur de l'instance.

Madame la Présidente,

En application de l'article 14 du règlement intérieur du CHS Central, et conformément à l'article 25 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, lequel stipule que *«les questions entrant dans la compétence des comités techniques paritaires¹ dont l'examen a été demandé par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel sont obligatoirement inscrites à l'ordre du jour»*, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir inscrire les questions suivantes à l'ordre du jour de la séance du CHS Central du 13 mars prochain.

- **Demande de Rapport sur l'incident survenu au Siège de Région au 4^e trimestre dernier (dégagement de fumées dans les étages) qui a nécessité l'intervention des pompiers et l'évacuation des locaux**
- **Mise en place d'une Commission d'Enquête concernant l'incident survenu au Nouveau Siècle le 25 novembre dernier**

Le vendredi 25 novembre, il a été procédé à l'essai des trappes d'évacuation des fumées au Nouveau Siècle. Un sérieux dysfonctionnement a perturbé le bon déroulement de cet exercice entraînant notamment la mise sous tente à oxygène pendant une nuit d'un agent régional en poste au Nouveau Siècle.

Le CHS étant par nature compétent pour étudier les circonstances de survenue des accidents de service, nous avons l'honneur de demander la mise en place d'une Commission d'enquête sur cet événement.

- **Demande de Rapport concernant l'intervention des agents les surfaces amiantées présentes au Nouveau Siècle**

L'analyse de l'air réalisée il y a peu au Nouveau Siècle n'a pas noté de particules d'amiante en suspension dans l'air.

Cela étant, les agents en charge de l'exploitation et de la maintenance ont peut-être pu avoir à intervenir sur des surfaces amiantées dans le cadre de leur travail.

Par exemple, sans être exhaustif, ceux-ci ont peut-être eu à :

- percer des produits concernant de l'amiante (surface floquée, enduit amianté, etc)
- passer des câbles dans des faux-plafonds contenant de l'amiante,

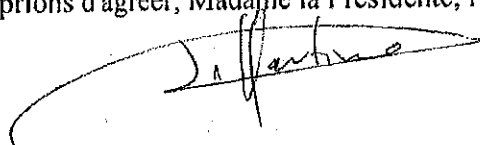
¹ Dont les CHS sont une émanation.

- dénuder des câbles gainés d'amiante,
- ou sont peut-être intervenus dans des armoires électriques contenant de l'amiante,
- ...

Nous demandons qu'un rapport complet soit établi sur cette question et soumis au prochain CHS pour approbation.

- Mise en place d'un groupe de travail sur l'accessibilité des sites de travail aux personnes en situation de handicap (Siège, City Way, Arcuriales, Lycées, Ports, ...)

Nous vous remercions de prendre en considération notre demande et, dans l'attente, vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.



**Les Elus CGT
du CHS Central**

Copies :

- M. Yves DURUFLE, Directeur Général des Services,
- M. Georges DE VREESE, DGA Ressources Humaines, Accueil et Information,
- Mme Catherine RUTKOWSKI, Directrice des Ressources Humaines.